****

**ECOLE PRIVEE SAINT JEAN

40, rue du Chanoine Bouchet

85610 LA BERNARDIERE

Tél : 02 51 42 16 32

Email : ecole-saintjean@wanadoo.fr

Site internet : labernardiere-stjean.fr

**CIRCULAIRE DE RENTREE 2018/2019**

**CONSERVEZ CES FEUILLES, ELLES VOUS SERONT UTILES TOUT AU LONG DE L’ANNEE**

Chers Parents,

Bienvenue aux nouveaux élèves et à leurs parents qui ont manifesté leur intérêt pour notre école. Merci aux élèves actuels et aux familles qui ont renouvelé leur confiance pour la nouvelle année scolaire.

La **rentrée scolaire** est fixée au **lundi 3 septembre 2018 à 8 heures 45**.

Le portail vous sera ouvert à **8 h 35.**

Voici les renseignements pratiques importants pour bien préparer la rentrée scolaire.

**Composition de l’équipe pédagogique pour la rentrée 2018/2019 :**

L’effectif total est, pour l’instant, de  **212 élèves**, répartis en **8 classes.** **12 enseignantes**  et 6 personnes employées par l’Ogecforment l’équipe éducative.

**Hélène BELLAMY, chef d’établissement,** assure la direction de l’établissement. Le temps de décharge est d’1/3 temps. Les journées de décharge de direction vous seront communiquées à la rentrée.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Classe | Répartition par niveau | Effectif total | Enseignantes |
| PS-MS A | 18 PS10 MS | 28 | **Hélène AIRIAU**  |
| PS-MS B | 18 PS9 MS | 27 | **Béatrice RAMBAUD**  |
| GS-CP A | 16 GS10 CP  | 26 | **Pascale ANGIBAUD**  |
| GS-CP B | 16 GS  11 CP | 27 | **Elodie LIBAUD** |
| CE1 | 22 CE1  | 22 | **Cécile BARON** (3/4 temps) et **Marina CHARRIER** (mardi) |
| CE2 | 26 CE2 | 26 | **Céline RAVELEAU**  |
| CE2-CM1  | 9 CE217 CM1  | 26 | **Hélène BELLAMY** et **Florence GARREAU** (1/3 temps – mardi) |
| CM2 | 30 CM2 | 30 | **Nathalie THIBEAUD** (3/4 temps) et **Morgane GAUCHE** (lundi) |
| Regroupement d’adaptationRA |  |  | **Céline JOUAUD**, enseignante spécialisée, assure le poste de regroupement d’adaptation. Elle est présente dans notre école le lundi et le jeudi après-midi matin pour aider les enfants en difficulté. |
| Aide en maternelle et en primaire et entretien des locaux  | **Bernadette BERANGER** – **Véronique BROCHARD** **Laurence NORMAND** – **Nathalie VEQUAUD** |
| Auxiliaire de vie scolaire (AVS) | **Christelle REULIER** et **Elisa SUTEAU** |

**1 – HORAIRES JOURNALIERS**

Le matin : **8 h 45 à 12 h 15** L’après-midi : **13 h 45 à 16 h 30**

Une **surveillance de la cour** sera assurée à partir de **8 h 35** le matin, et **13 h 35** l’après-midi.

Les grilles sont ouvertes à 8h35 et 13h35.

Les élèves déjeunant à la cantine sont sous la responsabilité du personnel communal jusqu’à 13h35.

En cas d’accident ou autre problème avant ces horaires-là, l’école ne peut pas se porter responsable.

Les parents sont responsables lors du trajet jusqu’à l’école et jusqu’à l’ouverture de la grille par une enseignante. Les parents des élèves de maternelle et de primaire ainsi que leurs enfants ne pourront pas entrer sur la cour avant ces horaires.

Pour la **sécurité** de vos enfants, il est impératif que chacun respecte ces recommandations.

**Entrée en classe**

- **Accueil du matin** : les élèves pourront rentrer dans leur classe à leur arrivée à l’école, à partir de 8h35. Ils seront accueillis par une enseignante ; des activités libres les attendront jusqu’à 8h45, heure du début de la classe.

- **Accueil de l’après-midi** : au retour du restaurant scolaire ou de la maison, entre 13h35 et 13h45, les enfants auront la possibilité de rentrer dans leur classe ou dans la salle d’activités ou de rester sur la cour pour un temps de jeux calmes, de pause.

- **Les élèves de maternelle**, au retour de la cantine ou de la maison, rentreront directement dans leur classe ou dans la salle de sieste.

**Pour le bon fonctionnement de la classe,** il est préférable que votre enfant arrive à l’heure**,** la classe commençant à 8h45.

**Sortie des classes**

L’accès pour entrer dans l’école se fait par le portail de la cour des maternelles. Celui-ci est ouvert à 12h15/12h20 et à 16h30/16h35. Les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) rentreront par ce portail et pourront accéder aux deux cours. Merci de ne pas pénétrer dans l’enceinte de l’école avant 12h15 et 16h30.

Un sens unique est mis en place. Le trajet se fait de la cour des maternelles vers celle du primaire. **Il n’est pas possible de ressortir par le portail des maternelles, ceci pour être plus en sécurité et éviter des croisements sur le trottoir.**

A la grille de la cour des primaires, la circulation se fait dans un seul sens, pour la sortie.

Merci de ne pas pénétrer dans l’école à contre sens.

Si vous ne venez pas chercher votre enfant (il part à pied ou en vélo), il descendra avec l’enseignant responsable de la sortie. Ce groupe descend une fois que la circulation est devenue fluide. Si vous êtes présents mais dans la rue, vous attendez que votre enfant descende avec l’enseignant.

**Merci de respecter les marquages au sol**

et donc **ne pas stationner**, **ne pas s’arrêter devant l’entrée de l’école**

Ceci facilite le stationnement du car et assure la sécurité de tous ceux qui viennent à pied.

Par ailleurs, nous vous demandons de refermer soigneusement les portails lorsque vous quittez l’école.

**2 – L’AIDE PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE (après l’école)**

Dans le cadre de la réforme scolaire de 2013, une aide pédagogique complémentaire, sur proposition de l’équipe enseignante, pourra être apportée aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages. Ce temps peut être proposé suite à un projet de classe ou d’école. Ce temps d’aide pédagogique complémentaire aura lieu les lundis et jeudis soirs de 16h30 à 17h30.

**3 – ABSENCES**

**Toute absence est à nous signaler** dès qu’elle est envisageable. Sans nouvelle de votre part, il nous est impossible, concrètement, de vous prévenir de l’absence de votre enfant.

Si un matin, votre enfant est malade ou absent, vous pouvez nous faire parvenir l’information par un frère, une sœur, un voisin… ou alors téléphoner à l’école (l’école dispose d’une messagerie vocale qui prendra vos messages le cas échéant) ou bien encore envoyer un e-mail. Il est important de nous retourner **un billet d’absence** qui justifiera de l’absence de votre enfant auprès de l’inspecteur.

**Maladies et soins**

* Pour tout enfant accidenté nécessitant un déplacement chez le médecin, **nous appellerons l’un des parents à son domicile ou sur son lieu de travail** ou à défaut l’ambulance des pompiers.
* **Prise de médicaments** en classe : aucun médicament ne peut être donné par l’enseignant
* **Un enfant malade n’a pas sa place à l’école** ; le repos reste le meilleur remède même s’il « veut » revenir en classe. C’est pour cette raison que nous ne garderons pas les enfants en classe pendant la récréation.

Lorsqu’un enfant malade vient à l’école, nous devons vous téléphoner pour venir le chercher. Cela gêne le bon déroulement du travail en classe. Merci d’être vigilant sur ce point.

**4 – CATECHESE – CULTURE CHRETIENNE**

En tant qu’établissement d’enseignement catholique, l’école Saint Jean propose, sur le temps scolaire, un temps de catéchèse, avec un parcours spécifique à partir du CE1. Pour les plus jeunes, de la PS au CP, des temps d’Eveil à la Foi seront proposés.

 Les enfants qui ont participé à deux années à la catéchèse pourront préparer leur première communion avec la paroisse, hors temps scolaire. En fin de CM2, ils seront invités à préparer la fête de la Foi.

 Les enfants non catéchisés font de la culture chrétienne et participent aux temps de célébration organisés par l’école.

Une participation financière vous sera demandée en septembre pour la catéchèse et la culture chrétienne.

Les enfants sont invités par la paroisse aux temps de célébration avec la communauté chrétienne.

**5 - ASSURANCE SCOLAIRE**

* Vous trouverez ci-joint le prospectus pour l’assurance individuelle accident de la Mutuelle Saint Christophe. Le montant est de **5€50 par enfant** pour l’année.

Cette souscription est obligatoire.

* Vous êtes assurés pour la responsabilité civile par votre assurance habitation. Nous vous demandons de compléter les informations sur la fiche de renseignements.

**6 – COMMUNICATION**

Il est possible de rencontrer les enseignantes, à condition de **prendre rendez-vous** quelques jours auparavant.

Chaque enfant a une pochette de liaison ou une chemise du soir, dans laquelle sont régulièrement glissés des « mots » ou papiers importants, destinés aux parents. N’oubliez pas d’y jeter un œil régulièrement et de la remettre dans le cartable de votre enfant.

Des informations peuvent être envoyées également par e-mail ; pensez à consulter votre boîte mail.

**7 – ABONNEMENTS**

 Si vous avez souscrit un abonnement pour une revue chez un des éditeurs scolaires (Milan, Bayard, Fleurus, Ecole des Loisirs), vous allez recevoir des relances pour un réabonnement.

Merci d’attendre les offres de l’école en septembre et octobre. Les abonnements que vous souscrivez par notre intermédiaire, nous permettent de bénéficier d’abonnements gratuits pour les classes. Merci.

**8 – ASSOCIATIONS DE PARENTS**

Deux associations de parents d’élèves **collaborent avec l’équipe enseignante et remplissent chacune leur rôle :**

**-** L’**OGEC** gère l’argent de l’établissement : c’est un organisme de gestion (gestion des locaux, du personnel de service, entretien et charges diverses, etc.…). Cette association prévoit également des fêtes (ex : la kermesse) auxquelles tous les parents sont invités à participer.

Contact : ogec.labernardiere@gmail.com

**-** L’**APEL** suit davantage « la vie dans l’école » : contacts avec les enseignants, aides financières pour les sorties scolaires ou classe découverte, investissement dans du matériel pédagogique, proposition de conférences…

Contact : apelstjean85@gmail.com

Une adhésion de soutien est proposée en début d’année dans le dépliant ci-joint. Nous vous invitons à lire la brochure pour mieux découvrir cette association. Vous pouvez adhérer à l’APEL sans être membre de l’association de l’école.

**Ces associations sont ouvertes à tous les parents désireux de s’investir pour l’école Saint Jean de la Bernardière. Chaque famille est invitée à l’Assemblée Générale, le mardi 16 octobre 2018 pour en apprendre un peu plus sur leur fonctionnement, leur projet.**

**9 – RESTAURANT SCOLAIRE – PERISCOLAIRE**

Le restaurant scolaire est **municipal**. Un dossier d'inscription est à compléter avant chaque rentrée scolaire si vous souhaitez utiliser le service, même ponctuellement.

Pour toute inscription, demande de renseignements ou annulation, contacter :

⮱la mairie : contact@labernardiere.fr ou 02 51 42 15 91

⮱ le restaurant scolaire : bamboudchou@labernardiere.fr ou 02 51 42 15 91

⮱ l’accueil périscolaire, centre de loisirs : copainsdlilou@labernardiere.fr ou 02 51 43 78 95

Horaires de l’accueil périscolaire et centre de loisirs :

7h00 – 8h45 et 16h30 – 19h00 pour les jours d’école

9h00 – 17h00 mercredi – petites vacances – vacances d’été (péricentre 7h - 9h et 17h - 19h)

«  BONNES VACANCES A TOUS »

L’équipe enseignante